

Communiqué de presse du 23 septembre 2010

Motion Aebi – Mise en péril de la compétitivité des fromageries artisanales et de l'économie laitière suisse dans son ensemble

FROMARTE, l'association faîtière des artisans suisses du fromage se prononce clairement contre la motion « Pour un modèle de régulation permettant d'adapter les quantités de lait aux besoins du marché ». La motion du conseiller national Andreas Aebi (UDC/BE) équivaut à la mise en péril de la compétitivité des fromageries artisanales et de l'économie laitière suisse dans son ensemble. Un cartel de l'offre dans un marché agricole de plus en plus ouvert conduira inévitablement à des pertes de parts de marché et touchera ainsi durement l'économie laitière suisse dans son ensemble.

L'introduction d'un système privé de régulation des quantités sous l'égide des producteurs de lait met en péril la compétitivité et pénalise les producteurs et les transformateurs de lait dynamiques orientés marché et tournés vers l'avenir qui ont investis massivement dans leurs exploitations suite à la décision de supprimer le contingentement laitier.

Les fromageries artisanales sont parvenues, avec la libéralisation progressive du marché fromager, à accroître leur compétitivité et à gagner des parts sur le marché des exportations. Un système de régulation des quantités piloté par les producteurs de lait, pourrait fortement compromettre cette évolution positive. Les pertes de marché qui en découleront affecteront massivement l'ensemble du secteur fromager.

Cartel au lieu de compétitivité

Le Parlement a décidé l'abolition du contingentement laitier de droit public dans le cadre de la PA 2007 et s'est expressément prononcé, lors de l'examen de la PA 2011, contre un contingentement laitier privé. La motion Aebi est ainsi en contradiction avec les décisions du Parlement. En plus, une régulation des quantités par les producteurs équivaut à un cartel de l'offre et enfreint le droit de concurrence.

FROMARTE est membre de l'Interprofession du lait (IP LAIT) et soutient pleinement la nouvelle orientation qui vient d'être décidée. FROMARTE est convaincue qu'une régulation des quantités fonctionne uniquement si elle est placée sous la responsabilité de tous les acteurs du marché et partenaires contractuels et non uniquement entre les mains des producteurs de lait.

Pour de plus amples informations :

Jacques Gygax
directeur FROMARTE

Téléphone : +41 31 390 33 30
Natel : +41 79 209 41 49
E-mail : jacques.gygax@fromarte.ch

FROMARTE, l'association faîtière des artisans suisses du fromage, regroupe quelque 600 fromageries et représente une part de marché d'environ un tiers de la transformation de lait, deux tiers de la production de fromage suisse et 80% des exportations de fromage.